



Procès-verbal de la séance du 22 juin 2026

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2026
3. Préavis municipal N° 04/2026 – Comptes et gestion 2025
4. Proposition du Bureau – Indemnités du Conseil communal 2026-2031
5. Bilan de législature
6. Communications municipales
7. Communications du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Sébastien Baconnier, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers ainsi que le public sur place et celui qui suit la séance en streaming.

M. Sébastien Baconnier constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, le 10 juin 2026 conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

En préambule à cette séance, il rend hommage au Conseiller M. Davide Piras, décédé prématurément le 15 avril dernier. Il rappelle son parcours au Conseil communal et ses qualités humaines. Au nom du Conseil communal, il transmet ses condoléances aux proches de M. Davide Piras.

Il passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui rend hommage à M. Erwin Burri, ancien Syndic, décédé le 28 février 2026. Il rappelle son parcours de vie et son activité au sein du Conseil communal, puis à la Municipalité. M. Jerome De Benedictis invite l'assemblée à s'associer aux condoléances que la Municipalité adresse à ses proches.

Le Président invite l'assemblée à observer une minute de silence, puis débute formellement la séance en annonçant les personnes excusées pour la séance, soit :

MM. Philip Morel, Michel Pellegrinelli, Francisco Ruiz

Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Non-excusés :

Mme Mireille Gogniat

M. Christian Wagner

54 membres du Conseil communal sont présents. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

Le Président rappelle que les intervenants sont invités à se déplacer au pupitre, afin de permettre l'enregistrement et la diffusion en streaming.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Sébastien Baconnier demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Ceci n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 2 mars 2026

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté avec remerciements à la secrétaire.

3. Préavis municipal No. 04/2026 – Comptes et Gestion 2025

Le Président annonce que le préavis sera traité en deux temps. Il ouvrira d'abord la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la Commission de gestion, puis sur les Comptes 2025. Les conclusions du préavis No. 04/2026 traitent l'ensemble de ces documents et seront votées ensuite.

Il passe la parole sur le rapport de gestion de la Municipalité à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis, qui n'a rien à ajouter au rapport sur la gestion 2025.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Peter Lack, Président de la Commission de Gestion qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Le Président demande si un autre membre de la Commission de Gestion souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il ouvre le débat sur le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la Commission de Gestion.

M. Philippe Diserens constate que le compteur d'eau de la route de la Gare laisse apparaître une consommation d'eau de plus de 35% supérieur à celui du terrain de football de Rueyre, 29% de plus que celui des Pâquerettes, 90% de plus que le Tennis Club de la Venoge et 670% de plus que le parc du Château. Il estime que cela fait beaucoup d'eau pour arroser quelques arbres. Lors de la discussion du crédit concernant l'arrosage automatique de la route de la Gare, l'investissement en lien avec l'arrosage automatique avait été justifié par un gain de temps pour les équipes des espaces verts et par une économie d'eau. Vu l'importance du nombre de litres d'eau, il demande une explication.

M. Christian Müller convient que la consommation est très conséquente. Il informe qu'il y a eu une rupture de tuyau ayant provoqué une fuite d'eau, au niveau de l'arrêt de bus Collège, qui n'a pas été constatée immédiatement. La consommation excessive est liée à cette fuite.

Personne d'autre ne souhaite s'exprimer.

Le Président passe aux comptes et rappelle que les comptes de l'EPSP ne figurent qu'à titre d'information, mais qu'il n'y a pas de vote sur ces comptes.

Dès lors, il passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui procède à une présentation, qui a également été transmise à la Commission des Finances. Cette présentation sera transmise aux Conseillers par courriel. Les charges, une fois réparties en charges cantonales, charges intercommunales, charges communales et charges d'amortissement, montrent une convergence aux alentours de Fr. 3.5 mio. pour les trois premières catégories, ce qui est

plutôt réjouissant dans le contexte. Les charges communales, sur lesquelles la Municipalité a la maîtrise, montrent une baisse. Les charges intercommunales augmentent, dues principalement au nouveau dépôt des MBC à Denges. Les charges cantonales, avec la nouvelle péréquation ont tendance à diminuer. Les charges d'amortissement augmentent légèrement avec le début de l'amortissement du Club-House du Tennis.

Les recettes du patrimoine administratif sont légèrement en hausse, cependant les recettes fiscales sont stables. Ceci malgré une augmentation de la population, car les recettes fiscales sont souvent différées. A la fin de l'exercice, il en résulte un bénéfice d'environ Fr. 475'000.-.

Par rapport au point d'impôt, qui est de 60.5 à Echandens, la répartition est en gros la suivante : 24 pour les charges cantonales, 23 pour les charges intercommunales, 22 pour les charges communales et un peu moins de 5 pour les charges d'amortissement. Grâce au patrimoine financier, le point d'impôt peut être maintenu à 60.5. Au final, il y a un bénéfice équivalent à 3 points d'impôt pour les comptes 2025. Ce bénéfice est affecté à la réserve générale.

Les objectifs annoncés pour la législature ne correspondent pas exactement aux montants annoncés en 2021, mais du fait qu'ils se compensent et s'équilibrent, cela ne nécessite pas l'activation de mesures pour augmenter les recettes.

En conclusion, pour la sixième année consécutive, le résultat atteint l'équilibre, voire mieux. La situation est saine. La Municipalité n'a donc pas l'intention de proposer une augmentation d'impôt prochainement.

Le Président le remercie et demande si M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances a quelque chose à ajouter à son rapport, ce qui n'est pas le cas.

Il demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Sébastien Baconnier procède à la lecture des comptes page par page et invite les Conseillers à intervenir au fur et à mesure de cette lecture si nécessaire.

Page 18 : M. Hans Bachmann intervient par rapport aux recettes des spectacles aux Utins. Il demande une explication concernant la différence du montant entre le Budget (Fr. 10'000.-) et le résultat (Fr. 2'700.-).

M. Jerome De Benedictis propose deux clés de lecture : par rapport au Budget, il explique qu'il faut le mettre en perspective avec le Budget des charges, qui est de Fr. 30'000.-. Dès lors, si la Commune dépensait Fr. 30'000.- pour les spectacles aux Utins, on pourrait espérer toucher un montant de Fr. 10'000.-. Néanmoins, les dépenses étaient de Fr. 12'000.- et les recettes n'étaient dès lors que de Fr. 2'695.- L'autre différence avec 2024 est le fait que le spectacle 2025 a obtenu moins de succès que ceux des années précédentes, où la Commune organisait un spectacle à guichet fermé. Il rassure l'assemblée en annonçant que le spectacle de mai 2026 était de nouveau complet.

M. Sébastien Baconnier reprend la lecture des comptes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

après avoir pris connaissance

- des comptes,
- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion,
- du rapport de la Commission des finances,

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2025 de la Bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Le Président remercie les Commissions et la Municipalité pour leur travail.

4. Proposition du Bureau – Indemnités du Conseil communal 2026-2031

M. Sébastien Baconnier rappelle le règlement du Conseil communal qui prévoit d'adapter ces indemnités au moins une fois par législature.

Dans sa proposition, le Bureau a proposé des augmentations pour la prochaine législature. Il rappelle que lors de la dernière législature, seules les indemnités de la secrétaire avaient été modifiées et les indemnités pour l'huissier avaient été créés. Le Bureau a pris en compte notamment l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis 2016 afin de garantir que la hausse soit en adéquation avec le Budget (environ 10% d'augmentation). La plus forte augmentation proposée concerne la rémunération du Président du Conseil, ceci dans le but de rééquilibrer le montant forfaitaire par séance au regard du travail de préparation effectué.

La Commission des Finances propose deux amendements. Le Bureau en a pris acte et, après discussion, il maintient sa proposition de base. C'est donc l'assemblée qui se positionnera sur les deux amendements proposés ainsi que sur le fond.

Le Président passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Sébastien Baconnier ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt le débat et précise que le vote se déroulera en trois étapes. Il sera d'abord voté sur le premier amendement proposé par la Commission des Finances puis sur le deuxième amendement, puis sur la conclusion de la proposition elle-même, amendée ou non. Les votes sont indépendants et n'influencent en rien la liberté de vote sur le fond.

Le Président présente le premier amendement qui est refusé (21 voix pour, 26 voix contre, 6 abstentions)

Le Président présente le deuxième amendement qui est accepté (45 voix, 3 voix contre, 5 abstentions).

Le tableau modifié sera transmis aux Conseillers avec le procès-verbal de la séance.

M. Sébastien Baconnier procède à la lecture des conclusions de la proposition amendée :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu la proposition écrite du Bureau du 30 avril 2026

- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- considérant l'amendement qui a été accepté durant la séance

DECIDE A LA MAJORITE
(2 abstentions)

de fixer les indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 conformément au tableau figurant en page 1 et décide également de modifier le montant des indemnités des présidents de séances, y compris la rédaction du rapport, de Fr. 100.- au lieu de Fr. 85.-.

5. Bilan de législature

Le Président passe la parole à M. Jerome de Benedictis, qui présente le Bilan de législature. Il revient sur les objectifs et thématiques identifiés et sur leurs états d'avancement. Ce document se trouve sur le site internet de la Commune.

6. Communications municipales

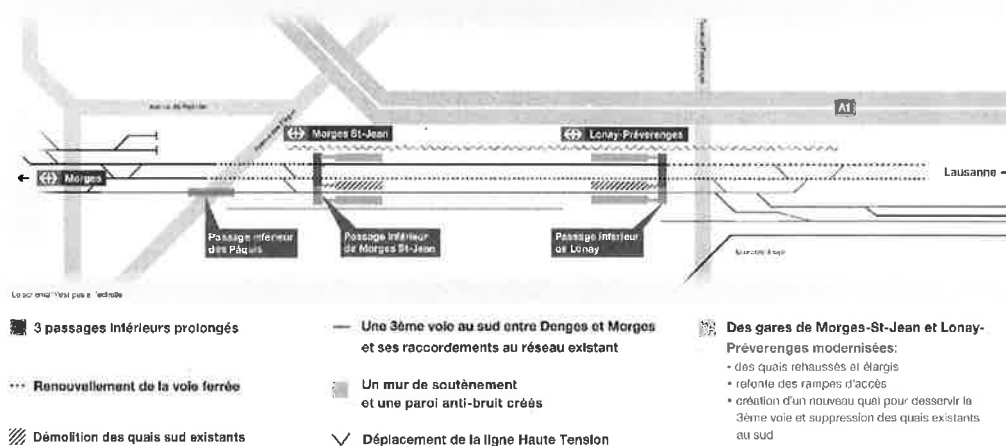
M. Xavier Dutruit

1. Gare de Denges-Echandens

Suite à la communication des CFF et du Journal de Morges quant aux travaux de la 3e voie qui précise que les gares de Lonay et de St-Jean seront totalement remises à neuf et que celle de Denges-Echandens n'en fait pas partie.

La Municipalité a pris contact avec la DGMR-MT qui nous a précisé les points suivants que je vous retranscris tel quel :

- *La DGMR-MT fait tout son possible pour que les trois haltes entre Morges et Renens soient enfin adaptées aux normes en vigueur en termes d'accessibilité. Mais ce sont les CFF qui sont compétents pour planifier et réaliser ces travaux.*
- *Projet de 3^{ème} voie Morges – Denges : Le périmètre de ce projet s'étend de la gare de Morges à l'entrée Ouest de la gare de Lausanne-Triage. Une troisième voie sera construite au sud des voies existantes. Dans le cadre de ces travaux, les quais sud des haltes de Morges-St-Jean et Lonay-Préverenges doivent être déplacés, et reconstruits plus au sud. Les quais nord de ces deux haltes seront mis aux normes par la même occasion. Nous avons une illustration que je vous tiens à disposition pour consultation. Vous pourrez constater que la gare de Denges-Echandens n'est pas comprise dans ce périmètre de projet, dont les travaux vont s'étendre jusqu'en 2032. Ce qui ne veut pas dire que sa mise en conformité est abandonnée.*
Elle est colloquée dans un autre projet.



- La mise en conformité de la gare de Denges et Echandens est plus complexe à réaliser, car cette halte se situe dans une courbe. De plus, elle se trouve juste avant l'embranchement permettant d'atteindre Bussigny sans passer par Lausanne (bypass) ainsi que de la sortie de la trémie de la boucle de retournement de Lausanne-Triage. L'environnement est très contraint, avec en plus le pont en-dessus de l'autoroute servant d'accès aux quais de la halte par de longues rampes. Actuellement, les CFF annoncent un délai à fin 2030 pour démarrer une procédure d'approbation des plans. Un point sur l'avancement sera demandé par la DGMR-MT aux CFF lors de leur prochaine séance régulière. Ils pourront ainsi nous apporter des informations complémentaires.

- **Rapport de mise en œuvre LHand :**

Par ailleurs, la Confédération publie chaque année un rapport sur la Mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés dans les gares et arrêts ferroviaires (le plus récent est le 8e rapport sur l'avancement des travaux publié en juillet 2025) : [Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de LHand 2025.pdf](#)

Les dates prévues de mise en service des installations conformes LHand sont : Denges-Echandens décembre 2033 : / Lonay-Préverenges décembre 2032 : / Morges-St-Jean : novembre 2032

M. Christian Müller

1. « VLS » Vélo libre-service

La Municipalité souhaite informer le Conseil communal de l'intégration d'Echandens au réseau de vélos en libre-service de l'Ouest lausannois. Cette mesure renforce l'offre de mobilité douce ainsi que les connexions avec les communes voisines.

À l'issue de l'appel d'offres et des démarches administratives, la société Lime, adjudicataire du marché, a commencé le déploiement progressif de la flotte le samedi 20 juin.

Le dispositif concerne 27 communes de l'agglomération, ainsi que les deux hautes écoles, pour un total de 900 vélos répartis progressivement jusqu'au 25 juin.

Pour Echandens, 10 vélos ont été déposés samedi dernier et sont désormais disponibles sur le territoire communal.

Les zones de prise en charge et de dépose se situent au centre du village : deux emplacements sont prévus à proximité de l'auberge et de l'arrêt de bus, ainsi qu'un troisième au bas du chemin de l'Église.

Une campagne d'information, comprenant les indications pratiques relatives à l'utilisation du service, sera lancée prochainement.

Concrètement, il est désormais possible de partir d'Echandens en VLS pour rejoindre Lausanne, Morges, la gare de Bussigny ou l'une des communes membres du projet, dans le respect des zones encore interdites aux deux-roues.

La mise en place du VLS pour les maisons d'étudiants avait également été envisagée. Après consultation des exploitants, ceux-ci ont toutefois indiqué leur volonté de traiter directement avec Lime, sans rejoindre le consortium dès le lancement du dispositif.

Mme Muriel Andrey

1. Complexe scolaire

Selon les prescriptions cantonales, les sondages archéologiques ont été effectués du 12 au 20 mai par l'entreprise Archeodunum. Le diagnostic archéologique a mis en évidence une forte concentration de vestiges qui peuvent être associés à un site de l'époque protohistorique, comme le montre la découverte de tessons de céramiques appartenant à l'âge du Bronze trouvés dans certains sondages. Suite à la réception de leur rapport, la Direction de l'archéologie cantonale ordonne qu'une fouille préventive soit réalisée avant le début de la construction. Selon les informations reçues à ce jour, un cahier de charge va être rédigé pour définir le périmètre de la fouille ainsi que les moyens financiers et humains pour la réaliser. Une clé de répartition de ces frais entre la commune et le canton doit être définie. Il y a un fort risque que les valeurs seuils soient dépassées et qu'une procédure d'appel d'offre marché public soit nécessaire.

2. Projet création ERAS

Le projet de création des ERAS qui remplaceront les associations régionales d'action sociale est reporté au 1er janvier 2028. L'ARASMAC continuera de fonctionner selon son organisation actuelle d'ici-là.

3. Cantine scolaire

Mme Cristina Pinto Coelho quittera ses fonctions à la cantine scolaire à la fin du mois d'août. Je la remercie chaleureusement pour son investissement auprès des enfants du village depuis janvier 2023.

4. Accueil de jour

Une dernière étape est en cours au niveau cantonal pour valider les statuts de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge avant l'Assermentation des membres du CODIR et du Conseil intercommunal mercredi 1er juillet prochain. L'engagement de la direction générale est en cours de finalisation. Les démarches auprès des autorités compétentes pour la reconnaissance de notre réseau d'accueil suit également son cours.

5. Caveau

La capacité du caveau a été revue à 50 personnes maximum. Je remercie chaleureusement les membres du GRAC et en particulier leur présidente Sandra Imsand pour leur flexibilité et réactivité pour finaliser la saison 2025-2026 dans ces nouvelles conditions, et pour l'organisation de la saison prochaine.

M. Jerome De Benedictis

1. Fête Nationale

Cette année, c'est le Racing Motor Club qui se fera un plaisir de vous accueillir pour les festivités du 1^{er} août au centre de notre village. Toujours à la recherche de la formule idéale, la Municipalité a décidé cette année d'offrir une saucisse grillée à toutes les personnes présentes au lieu du traditionnel apéritif. En cas de mauvais temps, tout le programme est déplacé ici même, à la salle des Utins. Comme l'an dernier, le feu traditionnel ne peut malheureusement plus être organisé sur les hauteurs de notre commune pour des raisons de sécurité.

2. Personnel communal

La Municipalité a le plaisir d'annoncer le recrutement de Monsieur Keven Porzi, présent ce soir, au poste de boursier communal. Il occupera ce poste en binôme avec la titulaire actuelle Mme Comte durant plusieurs mois, pour ensuite occuper pleinement cette fonction pour notre commune.

3. Bureau communal – horaires d'été

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la Municipalité adapte les horaires d'ouverture du bureau communal dès ce lundi afin de répondre aux enjeux de personnel et de climat. Les horaires sont les suivants : tous les jours, le bureau est ouvert de 7h30 à 12h00 jusqu'au 23 août. Les réceptions sur rendez-vous en dehors de ces horaires sont bien évidemment toujours possibles.

4. Sortie du Conseil Communal

La Municipalité tient à remercier le Président du Conseil Communal et tout le bureau pour la magnifique sortie concoctée ce samedi.

5. Repas des bénévoles

Le désormais traditionnel repas des bénévoles, auquel vous êtes toutes et tous conviés, aura lieu cette année le 6 novembre, ici même.

7. Communications du Bureau

Votation du 14 juin : Votations fédérales

Initiative Durabilité : 985 bulletins valables, Oui : 342, Non : 643

Loi sur le service civil : 999 bulletins valables, Oui : 450, Non : 549

Votations cantonales :

Initiative constitutionnelle salaire minimum cantonal : 984 bulletins valables, Oui : 412, Non : 545, Blanc : 27

Initiative législative salaire minimum cantonal : 976 bulletins valables, Oui : 407, Non : 540 Non, Blanc : 21, Sans réponse : 8

Contre-projet : Oui : 511, Non : 424

Sortie du Conseil : Le Président remercie les participants à la sortie, ainsi que les membres du Bureau pour l'organisation.

Prochaine séance : jeudi 25 juin 2026.

8. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Diserens revient sur un sondage qu'il s'est permis de faire par courriel auprès des Conseillers pour voir si un horaire élargi du Centre de tri est souhaité. Il remercie les personnes ayant répondu au sondage. Les résultats dudit sondage sont les suivants :

10 Conseillers sont satisfaits des horaires et jours d'ouverture actuels

25 Conseillers souhaitent une ouverture supplémentaire

Pour 3 Conseillers elle serait agréable le vendredi après-midi

Pour 11 Conseillers, c'est plutôt le lundi qui est plébiscité

9 Conseillers n'ont pas exprimé de jour de préférence pour une ouverture supplémentaire

2 Conseillers souhaitent une extension de l'ouverture du samedi avec prolongation durant tout ou partie de l'après-midi

6 Conseillers ont suggéré un horaire pour l'ouverture supplémentaire du lundi après-midi : 16h30 à 18h30.

Un Conseiller, favorable à une ouverture supplémentaire, s'est inquiété des questions d'accès au centre de tri, et de l'emprise des chemins qui desservent ce dernier sur des terrains agricoles privés.

Il communique les chiffres en lien avec les centres de tri des communes voisines. Vu la proportion de 71% des avis exprimés allant dans le sens d'un complément d'ouverture hebdomadaire, il souhaite que la Municipalité se penche sur la révision des horaires d'ouverture.

M. Jerome De Benedictis a pris note de la demande et confirme qu'elle sera traitée lors d'une prochaine séance de Municipalité. Il prie le Conseiller M. Philippe Diserens de lui transmettre le détail du sondage.

M. Daniel Dietrich revient sur la communication de Mme Muriel Andrey concernant les fouilles sur le site du nouveau collège. Il comprend que la Municipalité attend encore le rapport définitif du Canton. Au moment du vote sur le complexe scolaire, un point important était la négociation au sujet des conditions financières pour les crédits. Il souhaite connaître les conséquences financières en cas de retard du projet. Est-ce que les conditions des crédits seront maintenues et le cas échéant, jusqu'à quelle date ?

M. Jerome De Benedictis répond que les conditions de tous les appels d'offres passés, sont bloquées jusqu'au 31 décembre 2029, alors que l'ouverture du collège était prévue pour l'été 2028. A moins que le chantier soit reporté au-delà de mi-2028, la Municipalité est confiante. Pour un retard au-delà de ce délai, il convient que les contrats devront probablement être renégociés.

M. Christian Binggeli revient sur la demande de modification d'horaires de la déchetterie. Il s'inquiète de la circulation au chemin du Stand, surtout depuis la construction du nouveau quartier. Déjà actuellement, il est difficile de croiser sur cette route et les voitures empiètent sur les champs avoisinants. Serait-il possible de mettre ce chemin en sens unique, voire de trouver un deuxième chemin pour accéder au centre de tri ? Il demande qu'une réflexion soit entreprise à ce sujet.

M. Christian Müller répond que la Municipalité connaît la problématique. C'est un dossier en cours de discussion. Cela fait partie des problématiques à traiter lors de la prochaine législature.

M. Luc Vittoz rappelle une question qu'il a posée en mars concernant le trafic des MBC au centre du village. Il était prévu que la situation soit réglée très rapidement.

M. Christian Müller confirme que la promesse des MBC n'a pas été tenue. La Municipalité a adressé un courrier officiel à la direction générale des MBC. Une séance a également eu lieu entre la direction des MBC et une partie de la Municipalité. L'organisation du changement des chauffeurs ne peut pas se faire du jour au lendemain. Les informations suivantes ont été transmises à la Municipalité :

- Aucune relève ne sera plus prévue au centre de la commune d'Echandens dès le **dimanche 13 décembre 2026**.
- Entre le 1er mai et le 12 décembre 2026, les relèves (pour un jour type du lundi au jeudi) s'organiseront de la manière suivante :
 - 10 relèves par jour à l'arrêt « Echandens, Poste » pour la ligne 702 en direction de Morges ;
 - 12 relèves par jour à l'arrêt « Echandens, centre (rue du Saugey) » pour la ligne 705 (direction EPFL) ou la ligne 702 (direction Bussigny) ;
 - 10 relèves par jour à l'arrêt « Echandens, centre (rue du Château) » pour la ligne 705 (direction Lonay) ou la ligne 702 (direction Morges).

M. Jacques Perrinjaquet revient sur les fouilles à venir en lien avec le chantier du nouveau complexe scolaire et rappelle que la Municipalité avait prévenu qu'il fallait craindre un coût supplémentaire pour d'éventuelles fouilles.

Il revient également sur le fait que les interventions durant le Conseil communal doivent se faire au micro devant l'assemblée. Il estime qu'une prise de parole depuis la place des Conseillers, apporterait plus de spontanéité, comme cela avait été proposé par le Conseiller M. Cédric Rieben. Il a pu constater que certains Conseillers s'exprimeraient volontiers, mais sont gênés par le passage devant l'assemblée. Il propose dès lors au Bureau, qui sera prochainement élu, de laisser les Conseillers s'exprimer depuis leur place avec un micro.

M. Fabien Maillefer a constaté que les bâtiments du Grand-Pré sont terminés et qu'un trottoir a été construit du côté des bâtiments. Est-ce qu'il est prévu de faire quelque chose de l'autre côté de la route, notamment en ce qui concerne la bouche d'égout détruite lors des travaux ?

M. Christian Müller répond que le regard en question va être remis en état par le constructeur.

Mme Céline Pache revient sur son intervention concernant la peinture au chemin du Stand et demande où en sont les corrections

M. Christian Müller répond les travaux devraient être effectués dans les semaines à venir.

Plus personne ne souhaite s'exprimer.

M. Sébastien Baconnier annonce que la Boursière procèdera au paiement des indemnités. Durant ce moment, il remercie les Conseillers de rester à leur place avant la poursuite de la séance. Les employés de la Bourse procèdent au paiement des indemnités.

Le Président reprend la séance et passe la parole à M. le Syndic. Son message est retransmis ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communaux, Nous arrivons au terme de la législature 2021-2026. Cinq ans durant lesquels notre commune a avancé : une vision communale claire, des comptes stables malgré des investissements importants, une administration modernisée, et les bases concrètes d'une transition durable avec Horizon 2026. Pratiquement une vingtaine de projets de toutes dimensions menés ou engagés — sur nos routes, nos bâtiments, notre patrimoine naturel, notre école, nos infrastructures sportives ou encore notre sécurité publique.

Mais ce travail n'est uniquement celui de la Municipalité : c'est aussi le vôtre !

Chaque projet présenté ce soir est passé par vos mains avant d'aboutir. Vous avez posé des questions difficiles, demandé des compléments, parfois freiné, parfois accéléré — et c'est cette exigence qui a fait la qualité de nos décisions. Une commune sans partis comme la nôtre repose entièrement sur votre investissement individuel et votre sens du bien commun. Sentir votre soutien tout au long de cette législature était une motivation inestimable, et nous sommes plus que jamais motivés à poursuivre notre engagement. Merci sincèrement, au nom de la Municipalité et de la population d'Echandens.

Je veux aussi avoir un mot pour celles et ceux qui quittent le Conseil au terme de cette législature. Vous avez donné de votre temps et de votre énergie à notre village. Ce que vous avez contribué à construire continuera de porter ses fruits et j'espère sincèrement que vos successeurs auront la même rigueur et le même enthousiasme dans leurs fonctions. Recevez ce soir toute notre reconnaissance, et tous nos vœux pour la suite.

Cette législature s'achève, mais Echandens continue d'avancer. Merci à toutes et à tous pour ces cinq années de travail commun, et vivement les cinq prochaines.

Vive Echandens !

M. Sébastien Baconnier s'adresse une dernière fois à l'Assemblée avec les paroles suivantes :

Chers collègues du Conseil,

Durant ces quelques années passées au bureau j'ai eu la chance de côtoyer des personnes formidables, avec qui j'ai pris un immense plaisir à collaborer. Je pense notamment à notre secrétaire, Thérèse, qui a été — et reste — le fil conducteur pour nous tous, présidents et scrutateurs qui sommes éphémères au sein du bureau ...

Ces années ont été riches en projets portés par la municipalité, ceux-ci ont demandé un travail rigoureux de la part des commissions ad hoc et permanentes, ainsi que de chacune et de chacun d'entre vous.

Les débats, toujours respectueux, ont été pointu et de qualité. Ils vous ont permis de prendre des décisions éclairées. À cet égard, j'ai la conviction que notre Conseil a pleinement accompli sa mission.

S'agissant des élections communales de 2026, je suis fier du travail que le groupe issu de notre conseil a accompli. Malgré les craintes légitimes de beaucoup d'entre nous face au passage à la proportionnelle, nous avons su créer une entente permettant de conserver un fonctionnement proche de l'existant, tout en offrant à nos membres la possibilité de revendiquer une indépendance politique et sans limiter le nombre de candidat au nombre de siège disponible.

Evidemment, dans cinq ans, nos successeurs seront libres de s'inspirer de ce modèle, de l'adapter ou de tout repenser.

Mes premiers remerciements s'adressent à vous, Conseillères et Conseillers sortants au 30 juin. Vous avez servi notre commune pendant des années, et pour beaucoup, durant plusieurs législatures. Si notre commune se porte aussi bien aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à votre implication et à la transmission de votre expérience. Merci à vous.

Je remercie aussi chaleureusement mes collègues du bureau, dont le soutien, la bonne humeur et le travail ont été indispensables.

Encore merci aux employés de notre commune, dont le professionnalisme constitue une aide précieuse que ce soit dans le fonctionnement du conseil, la mise en place ou pour l'aide au bureau électoral. Et bien sûr, merci à vous toutes et tous, pour votre engagement, vos idées et votre confiance.

Pour terminer, je tiens à adresser mes sincères remerciements à chacun des municipaux, ainsi qu'à notre syndic, pour l'esprit de confiance et les excellentes relations qui nous permettent de travailler dans d'excellentes conditions.

C'est avec beaucoup de gratitude que j'ai exercé la présidence durant ces deux années, et j'espère avoir contribué à vous permettre d'exercer vos fonctions dans les meilleures conditions possibles.

Bien que nous ne connaissions pas encore les futurs membres du bureau, j'ai la certitude que nous serons entre de très bonnes mains et leur souhaite le meilleur. Cela me fera drôle de quitter le groupe, mais d'un autre côté, je me réjouis de poursuivre, à nouveau, en tant que membre de notre Conseil.

Encore Merci à toutes et tous et Vive Echandens!

Le Président passe la parole une dernière fois au Syndic, qui le remercie des précieux échanges entre le législatif et l'exécutif. Il invite l'assemblée à prendre l'apéritif ainsi que des pizzas, offertes par les membres de la Municipalité.

Le Président clôt la séance vers 22h00 et souhaite un bel été à l'assemblée.

Le Président :



Sébastien Baconnier



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer



Indemnités du Conseil communal législature 2026-2031

Echandens, 23 juin 2026

Proposition du Bureau déposée lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2026

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme le prévoient notre Règlement du Conseil communal (art. 16 Al. 14) et la Loi sur les Communes (art. 29), le Bureau du Conseil est chargé, en principe au moins une fois par législature, de proposer au Conseil communal les montants des indemnités des Conseillers, Président, Secrétaire et de l'Huissier. Il en est de même pour les membres des commissions permanentes et ad-hoc désignées par le Conseil.

D'entente avec la Municipalité, il a donc été décidé que le Conseil sortant statue sur les indemnités de la prochaine législature. Elles ont été soumises à la Commission des finances et ont été discutées, amendées et votées lors de la dernière séance de cette législature, le lundi 22 juin 2026 comme suit.

Indemnités du Conseil communal en CHF		Montant législature 2021-2026	Montant législature 2026-2031
Président	annuelle	1200.-	1200.-
Président ou suppléant	par séance	130.-	250.-
Secrétaire	annuelle	1600.-	1600.-
Secrétaire ou suppléant	par séance*	400.-	400.-
*comprend : préparation, mise sous pli, PV et extraits			
Conseiller - jetons de présence	par séance	10.-	10.-
<u>Séance de Bureau</u>			
Président	par séance	60.-	65.-
Secrétaire	par séance	60.-	65.-
Membre	par séance	40.-	45.-
<u>Séance de Commission</u>			
Président, y.c. rapport	par objet / séance	80.-	100.-
Membre	par objet / séance	40.-	45.-
<u>Commission de Gestion</u>			
Président	par séance	60.-	85.-
Secrétaire	par séance	60.-	65.-
Membre	par séance	40.-	45.-
Rapport final		300.-	300.-
Huissier	par heure	30.-	30.-
Vacations	par heure	60.-	60.-
<u>Déplacements</u>			
Véhicule privé	par km	0.70	0.70
Transports publics	frais effectifs	selon justificatif	
Votations, élections	par heure	30.-	30.-

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

vu la proposition écrite du Bureau du 30 avril 2026,
vu le rapport de la Commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la séance,
considérant l'amendement qui a été accepté durant la séance

DECIDE A LA MAJORITE (2 abstentions)

de fixer les indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031
conformément au tableau figurant en page 1 et décide également de modifier le
montant des indemnités des présidents des séances, y compris la rédaction du
rapport, de Fr. 100.- au lieu de Fr. 85.-.

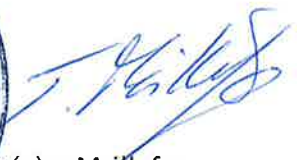
Echandens, le 23 juin 2026

Le Président

La secrétaire



Sébastien Baconnier



Thérèse Maillefer